

ARNAVILLE

ECHO du RUDEMONT

Rédaction Mairie d'Arnaville

Bulletin Municipal

N° 185

AVRIL 2020



Place de l'Eglise (carte ancienne)



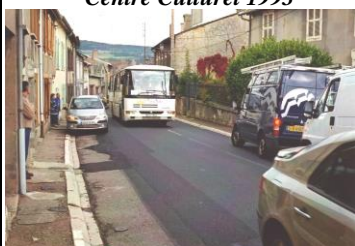
Place de l'Eglise 2009



Presbytère avant 1990



Centre Culturel 1993



Traverse village avant 2009



Traverse village actuelle
voitures sur la chaussée,
piétons à l'abri sur les trottoirs

SOMMAIRE :



Période de confinement, fermeture du secrétariat.
Les services de la mairie restent à votre écoute par téléphone 03.83.82.62.78 ou par mail.

✓ GESTION DE CRISE CORONAVIRUS :

Informations gendarmerie



A savoir que si vous êtes verbalisés le procès n'est pas à payer de suite aux gendarmes. (Attention aux faux gendarmes)

Ne vous laissez pas appâter par de faux vendeurs de masques, matelas anti-covid, thermomètres.....

✓ ARRETES DU MAIRE

- Circulation vélo sur trottoirs à proximité de la véloroute
- Stationnement poids-lourds sur parking

✓ LECTURE : portage de livres / boîte à livres

✓ INSCRIPTIONS SCOLAIRES

✓ FEUX ET BRULAGE DE DECHETS VERTS

✓ ETAT CIVIL :

Il ne nous est plus possible d'annoncer les évènements d'Etat Civil sans autorisation des intéressés.

Merci de nous faire connaître vos désirs pour pouvoir faire paraître ces informations.

✓ RECENSEMENT MILITAIRE / PARCOURS DE CITOYENNETE

✓ CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2020

Site internet de la commune d'Arnaville : <http://www.arnaville.mairie54.fr>

Le Site se construit petit à petit et vous pouvez y trouver de nombreuses informations

Adresse internet de la Mairie : mairiearn@numericable.fr

Téléphone : 03.83.82.62.78

Site de l'Ecole Communale : <http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-pam/arnaville/>

GESTION DE CRISE CORONAVIRUS

INFORMATIONS GENDARMERIE du 31/03/2020

Major Laurent SILVESTRE

- Commandant la Communauté de Brigades
de PAGNY SUR MOSELLE (54530)

Activité physique, promenade et animaux

« Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie ».

Qui ?

Tout le monde, y compris pour les mineurs non accompagnés d'un civilement responsable.

Quel document ?

L'attestation de déplacement dérogatoire ou une attestation sur papier libre. Sauf les mineurs dont le représentant légal est présent.

Où et quand ?

Un kilomètre autour du domicile. Une heure maximum, une seule fois par jour. Interdit par arrêté préfectoral dans les parcs, jardins, forêts.

A combien ?-

Sport : **seul** (tolérance pour les jeunes enfants regroupés dans un même domicile).

Promenade : les seules personnes regroupées dans un même domicile (donc pas les voisins de palier !).

Animaux : seul, plusieurs fois par jour.

Les mineurs ne doivent être accompagnés que d'un seul adulte

Achats de première nécessité:

Qui ?

Les particuliers et les professionnels (artisans, etc...).

Quel document ?

L'attestation de déplacement dérogatoire ou une attestation sur papier libre.

Où et quand ?

Pas de restriction de distance ni de durée. Commerces de son choix, ville de son choix, dans la limite du raisonnable. Durée dans la limite du raisonnable, on ne met pas une journée pour faire ses courses.

A combien ?

Pas de règle énoncée, mais il faut respecter l'esprit du confinement. Concrètement, on ne fait pas ses courses en famille (sauf impossibilité d'assurer la surveillance au domicile de jeunes enfants).

ARRETES DU MAIRE

Arnaville, le 03 Février 2020

ARRETE DU MAIRE (n° 1-2020)

Le Maire d'Arnaville, René Cailloux

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2212-2 et 2213-1,
- Constatant que les cyclistes de la Véloroute roulent sur les trottoirs, en agglomération, entre le chemin du Stade et la rue de l'Ancienne Douane
- Considérant que cet usage crée un problème de sécurité pour les riverains, les piétons et les cyclistes eux-mêmes
- Vu le Code de la Route, article R412-34

ARRETE

Article 1 : **La circulation des vélos est interdite sur trottoir SAUF** pour les enfants de moins de huit ans, à la condition de conserver l'allure du pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons.

Article 2 : **Sur les trottoirs, en agglomération, le cycliste doit tenir son vélo à la main.**

Article 3 : La commune d'Arnaville assurera la pose de la signalisation réglementaire.

Article 4 : Le Commandant de brigade de gendarmerie de Pagny/Moselle et le Maire de la Commune d'Arnaville seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Arnaville, le 31 Mars 2020

ARRETE DU MAIRE (n° 4-2020)

Le Maire d'Arnaville, René Cailloux

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2212-1 et L2213-2,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant que la structure des parkings créés dans le village, à destination des Véhicules Légers, ne doit pas supporter la circulation et le stationnement des Poids-Lourds de + de 3.5 T
- Considérant la matérialisation au sol des emplacements V.L. et le dimensionnement des allées de circulation créées pour V.L.

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement des poids-lourds de + de 3.50 T est interdit :

- Parking de la Ve Division Américaine
- Parkings rue de Novéant (de part et d'autre du carrefour RD91/RD952)
- Parking de la Chapelle/Cimetière
- Parking demi-circulaire route de Bayonville

Article 2 : La Commune procédera à la pose de la signalisation réglementaire et adéquate.

Article 3 : Le Commandant de brigade de gendarmerie de Pagny/Moselle et le Maire de la Commune d'Arnaville seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

LECTURE : portage de livres ou boîte à livres

Afin de meubler ce moment de confinement une bonne lecture est toujours possible.

Des livres sont à votre disposition dans la boîte à livres de l'Association « Je Bouquine à Arnaville » sous le porche du Centre Culturel. Vous pouvez en emprunter ou en déposer.

(Pour tout déplacement munissez-vous de votre autorisation. Pour toucher les livres respecter les gestes barrière)

D'autre part, la Communauté de Communes de Mad et Moselle souhaiterait mettre en place un service de portage de livres à domicile, proposé en priorité aux personnes isolées (âgées ou non) aux familles n'ayant pas accès aux services proposés par internet.

Si vous êtes intéressés faites nous le savoir soit par téléphone 03.83.82.62.78 de 10h à 12h et 17h30 à 18h30 ou sur le mail de la mairie mairiarn@numericable.fr.

Nous vous mettrons en relation avec le correspondant local.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Considérant la situation de confinement due au covid19, les inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre se feront par le biais d'une fiche de renseignements envoyée aux parents des enfants concernés.

Par ailleurs, et comme cela s'est fait les années précédentes, les élus de la commune d'Arnaville, en concertation avec les enseignants, ont décidé d'accepter la scolarisation des enfants nés en 2018 pour la rentrée de septembre 2020 (voire en rentrée décalée maximum après les vacances de la Toussaint) aux conditions suivantes :

- ✓ L'enfant doit être propre
- ✓ La scolarisation ne concernera que la matinée

Pour toutes questions relatives à ces inscriptions vous pouvez joindre Catherine Sehili, adjoint aux affaires scolaires soit par téléphone 03.83.82.62.78 de 10h à 12h et 17h30 à 18h30 ou sur le mail de la mairie mairiarn@numericable.fr.

FEUX / BRULAGE DE DECHETS VERTS

Vous êtes nombreux à profiter du confinement et des journées ensoleillées pour jardiner autour de votre domicile. Néanmoins nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler les déchets verts ou autres branches d'arbres. La communauté de communes essaie d'élaborer un plan de réouverture des déchetteries. Dans cette attente stockez vos déchets dans un coin de votre jardin.



Bibliothèque (1993)



Chemin Piétonnier (2002)



Parking de la Vème Division(2002)



Aménagement carrefour Rue de Gorze (2005)



Création de 3 logements 98bis Grande Rue (2004)



Station d'épuration (2007)



Mise en place de la table de ping pong (2009)
aire de jeux et terrain de basket (2013/2014)

ETAT CIVIL

Depuis notre dernier bulletin et suivant information des mairies ayant enregistré les actes ou selon information des familles.

Mariage : nos sincères félicitations

- Le 1^{er} avril 2020 a été célébré le mariage de Mme Christelle ROLLIN et de M Philippe CARTA, les témoins étaient Océane, Marine, Alysée, les filles de la mariée. Les époux sont domiciliés 218 Grande Rue à Arnaville. Cette cérémonie s'est bien sûr déroulée dans le stricte cadre du confinement, en présence des époux, témoins, officier d'état civil. Publiée avant le confinement, elle a bénéficiée d'une autorisation du Tribunal de Justice.

RECENSEMENT MILITAIRE / PARCOURS DE CITOYENNETE

Tout citoyen ou citoyenne âgé(e) de 16 ans est tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile **dans le mois qui suit son anniversaire.**

Une attestation de recensement, à **conserver précieusement**, lui sera remise.

Pour l'année 2020 il s'agit de : BALDINGER Youri, BODAT Louison, CUENIN Pauline, FUMERY Clotilde, GAGNANT Leslie, PENNEQUIN Sacha, SAINT-DIZIER Romane.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS (à compléter)

Année 2020	Animations	Organisateur
28 Juin	Marche Gourmande	Association des fêtes
18/19 juillet	Fête Patronale	Association des fêtes
20 Septembre	Bourse Puériculture	Association des fêtes
4 Octobre	Bourse aux vêtements	Association des fêtes
11 Octobre	Bourse aux plantes	Association des fêtes
18 Octobre	Repas des Anciens	CCAS
25 Octobre	Exposition	Association des fêtes
29 novembre	Marché de Noël	Association des fêtes
5 décembre	St Nicolas	Amicale Sapeurs-Pompiers
12 décembre	Ste Barbe	Amicale Sapeurs-Pompiers

Pour des raisons liées à l'épidémie de Coronavirus, certaines de ces manifestations pourraient être reportées ou annulées.



réhabilitation
école communale (2011) et
périscolaire (2015)

En cours:

Préparation chantier
Nouvelle Mairie :
Maîtrise d'œuvre et
Permis de construire.

Extension cimetière.

